



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de suppression de la transplantation cardiaque Mondor-Créteil

Question écrite n° 35798

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les craintes relayées par la coordination de vigilance du GHU Henri Mondor Albert Chennevier, concernant la fin envisagée de la transplantation cardiaque à l'hôpital Henri Mondor de Créteil. Des documents provenant de l'AP-HP confirment qu'un tel projet existe. Alors que la crise sanitaire préoccupe tous les esprits, qu'un tel projet puisse être conduit sans concertation est inconcevable. Par ailleurs, ce projet ne contribue en rien à l'amélioration du service public de proximité pour les Val-de-Marnais et pour le sud-est francilien. C'est ce constat qui avait déjà mis en échec, en 2011, le projet de fermeture du service de chirurgie cardiaque grâce à la mobilisation exceptionnelle des professionnels, des habitants, du département et des élus. Alors que les élus découvrent ce jour, par voie de presse, les justifications de l'AP-HP, elle souhaite lui demander de bien vouloir appuyer la démarche de la coordination de vigilance qui demande audience auprès de l'agence régionale de santé. Le Val-de-Marne, département riche de près de 1,4 million d'habitants, mérite le développement des effectifs et des spécialités de ses hôpitaux et non le contraire. Le site de Mondor, desservi bientôt par deux lignes de métro dans la ville préfecture, dispose en effet d'atouts exceptionnels à l'image de son personnel et du nouveau bâtiment Reine. Elle lui demande son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Santiago](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35798

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 626

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)